



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_090
PARTICIPATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A TERRITOIRES D'ANJOU –
MANDAT SPECIAL**

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 1er février 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :34
Pouvoir(s) :6
Votants :40

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-François, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, Mme JULÉ Roselyne, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. HOSTIER Gérard a donné pouvoir à Mme LANGLAIS Véronique,
M. ERMINE Benoit a donné pouvoir à Mme TESSIER Elodie,
Mme CHABIN Nathalie a donné pouvoir à M. BODIN Christophe,
Mme RIVENEAU Annie a donné pouvoir à Mme BORDRON Anne,
M. MAINFROID Stéphane a donné pouvoir à M. BORDRON Rodolphe,
Mme VIAL Claire a donné pouvoir à Mme JULÉ Roselyne,

Conseillers excusés :

Mme BEAUVILLAIN Céline, M. CHÂTILLON Jean-Yves,

Conseillers absents :

Mme Séraphine COTTIN,

Secrétaire de séance :

M. Pierre GERMAIN,

DELIBERATION N°DCM2026_090

Participation des conseillers municipaux à Territoires d'Anjou – Mandat spécial

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

L'ensemble des élus du Conseil Municipal sont invités à participer à la 2^{ème} édition de Territoires d'Anjou organisée par l'Association des Maires de France 49 prévu le vendredi 9 octobre au centre Athlétis des Ponts-de-Cé. Ce rendez-vous constitue un moment important de la vie démocratique du territoire, favorisant les échanges entre élus, agents, associations, entreprises, partenaires institutionnels et prestataires au service des collectivités. Cette journée sera l'occasion de partager réflexions, retours d'expérience et solutions concrètes autour des grands défis du Bien-vivre en Anjou.

La participation à cet événement représente incontestablement un intérêt pour la collectivité.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal bénéficient du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou des organismes où ils présentent leur commune es qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci. Les frais d'inscription à cette journée, s'élève à 20 € par personne. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal ne percevant pas d'indemnités qui souhaitent y participer de prendre en charge l'intégralité de leur frais d'inscription.

La liste des personnes inscrites et souhaitant bénéficier de cette prise en charge sera communiquée lors du prochain Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'avis favorable du Bureau municipal

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de prise en charge l'intégralité des frais d'inscription engagés par les élus pour leur participation à la 2^{ème} édition de Territoires d'Anjou qui se tiendra le 9 octobre 2026.
- D'indiquer que seuls les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités peuvent bénéficier de cette prise en charge.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 9 juillet 2026

Véronique LANGLAIS
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 juillet 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 9 juillet 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telrecours.fr>.